

## SEANCE DU MERCREDI 14 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni à la Salle Jean Moulin, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le neuf avril deux mille vingt et un.

### Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents 13 : MM. MARTIAL Claude, PITON Alain, DE OLIVEIRA Katia, LEROUX Bruno, GUEVARA Marie-Claire, MAÏSTRE Jean-Pierre, RIPPE Jean-Marie, GUIGNARD Didier, MAROC Agnès, LABORDE Florence, BILLAUDEL Virginie, RAUD Aurélien, RAIGNER Magali.

Etaient absents excusés 2 : Mme BROSSARD Valérie, M. GALLEGO Fabien qui a donné pouvoir à M. MARTIAL Claude

Secrétaire de séance : Mme DE OLIVEIRA Katia a été élue à l'unanimité (art. L. 2121-15 du CGCT).

### I. **ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

### II. **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020**

Le conseil municipal, après lecture des écritures des différents budgets, vote les comptes administratifs de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

#### **Budget communal :**

Total des dépenses de l'exercice	1 067 796,17 + reste à réaliser 126 182,47
Total des recettes de l'exercice	1 320 262,90 + reste à réaliser 131 000,00
Résultat reporté années précédentes	1 294 966,89

#### **Budget « installations photovoltaïques » :**

Total des dépenses de l'exercice	8 146,83
Total des recettes de l'exercice	8 671,98
Résultat reporté années précédentes	16 196,24

#### **Budget Lotissements :**

Total des dépenses de l'exercice	11 500,00
Total des recettes de l'exercice	11 500,00

### III. **AFFECTATION DU RESULTAT 2020 ET TAUX D'IMPOSITION 2021**

#### 1) Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

#### BUDGET COMMUNAL

- un excédent de fonctionnement de :	389 180,49
- un excédent reporté de :	1 294 966,89
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 684 147,38
- un déficit d'investissement de :	136 713,76

- un excédent des restes à réaliser de :	4 817,53
Soit un besoin de financement de	131 896,23

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	1 684 147,38
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	131 896,23
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	1 552 251,15
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	136 713,76

**BUDGET ANNEXE « INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES »**

- un excédent de fonctionnement de :	627,36
- un excédent reporté de :	571,21
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 198,57
- un excédent d'investissement de :	15 522,82
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de	15 522,82

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	1 198,57
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	1 198,57
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	15 522,82

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS**

Le résultat étant de 0, il n'y a pas d'affectation du résultat.

2) Taux d'imposition 2021

Les taux d'imposition restent inchangés :

- Taxe foncière sur le Bâti : 32 % (Taux communal : 10,50 % - Taux départemental : 21,50 %)
- Taxe foncière sur le non bâti : 26,19 %
- CFE (Contribution Foncière des Entreprises) : 21,25 %

**IV. BUDGET PRIMITIF 2021**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le budget communal et les budgets annexes de l'année 2021 résumés comme suit :

- **Le Budget Communal** s'équilibre :
  - o en fonctionnement à 2 589 526,00
  - o en investissement à 2 063 810,00
- **Le Budget annexe « installations photovoltaïques »** s'équilibre :
  - o en fonctionnement à 6 200,00
  - o en investissement à 26 789,00
- **Le Budget annexe lotissements**
  - o en fonctionnement à 5 000,00
  - o en investissement à 5 000,00

## V. ADMISSION EN NON VALEUR

Le conseil donne son accord pour l'annulation de titres de recettes pour la somme de 1 568,22 €.

## VI. ACHATS MOBILIERS

Le Conseil Municipal accepte les acquisitions suivantes :

- 2 tables et bancs extérieurs pour l'école
- 1 table de tennis de table pour l'école
- 2 abris bus

## VII. SEM / E.M.A

Pour faire suite au projet de mise en place d'ombrières au stade et rue du stade, le Conseil, après avoir demandé quelques précisions, donne son accord pour le lancement du projet et la signature de la convention d'étude.

## VIII. TRAVAUX

### 1) Logement n°2 – rue de l'Eglise

Le logement sera loué à partir du 1<sup>er</sup> mai à un couple avec 1 enfant.

Il reste à équiper la cuisine d'un four.

### 2) Rénovation façade de la mairie

Les marchés sont signés avec les entreprises retenues lors de l'appel d'offre.

La 1<sup>ère</sup> réunion de chantier a eu lieu le 16 avril et les travaux débuteront le 19 avril pour une durée de 6 mois.

Une réorganisation des accès de l'école et de la mairie sera effectuée.

## IX. REVISION ET MODIFICATION DU PLU

Une délibération a été prise le 7 janvier 2021 afin de lancer la procédure de modification n°2 du PLU ayant pour objets :

- la modification du règlement écrit des articles UG5, UG6, 1AU5 et 1AU6 des zones liées à l'aérodrome de Jonzac-Neulles
- la réduction de la zone 2AUa située au lieu-dit Chez Les Roux et sa reconversion en zone UB.

Il est aujourd'hui nécessaire de compléter ces objets par :

- **le déclassement du secteur 2AUg et la réduction de la partie sud de la zone 1AUg liés à l'aérodrome de Jonzac-Neulles en zone agricole A.**

Les terrains de la zone 2AUg et de la partie Sud de la zone 1AUg étant en pente, ils ne sont pas propices à l'extension de l'aérodrome, qui se fera vers le Nord-Ouest dans la prolongation des équipements existants et sur des terrains plats.

## X. PERSONNEL COMMUNAL

### 1) Mise en place du temps partiel

Le conseil valide les modalités d'exercice du travail à temps partiel pour les agents de la commune.

2) Création de poste

Une réorganisation du secrétariat de la mairie sera effectuée au 1<sup>er</sup> juillet 2021, pour cela il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif principal à 35h/semaine.  
Le Conseil accepte.

3) Convention service de remplacement du Centre de Gestion 17

Le Conseil accepte de signer la convention.

## **XI. COUT PHOTOCOPIES**

Pour compléter la délibération du 11 mars 2021, il est nécessaire de définir le tarif des formats suivants :

- |                    |               |                        |
|--------------------|---------------|------------------------|
| ▪ <u>Format A4</u> | noir et blanc | = 0,18 € (pour rappel) |
|                    | couleur       | = 0,23 €               |
| ▪ <u>Format A3</u> | noir et blanc | = 0,25 €               |
|                    | Couleur       | = 0,34 €               |

Le Conseil valide ces montants.

## **XII. AFFAIRES SCOLAIRES**

L'aménagement d'une salle de motricité dans le préau ludique est souhaitée par les enseignants. Après la consultation d'un menuisier pour l'estimation des travaux, le Conseil décide que la salle de motricité restera dans la salle Jean-Moulin, qui est à côté de l'école, car il s'agit de transformations trop importantes et coûteuses. En revanche, un espace de rangement pour leur matériel sera aménagé.

## **XIII. GROUPEMENT DE COMMANDE ENERGIE**

En vue du renouvellement des marchés d'achat groupé d'électricité et de gaz naturel 2023-2025 avec le SDEER, le Conseil décide de rester dans le groupement de commandes « Nouvelle Aquitaine ».

## **XIV. COMPTE RENDU DE REUNIONS**

1) Commission communication

La commission s'est réunie pour travailler sur les différents supports de communication de notre collectivité.

2) Journée propre

Elle a eu lieu le samedi 20 mars, et a réuni une cinquantaine de participants. Il est à noter une bonne participation du club de foot et de l'association de chasse.

Il y a eu moins de détritrus que l'année précédente.

3) Syndicat de la voirie

Le Conseil décide de faire contrôler ses ouvrages d'art par le bureau d'étude CEREMA qui est un programme national.

4) Symbas

L'enquête publique concernant les travaux de réaménagement des rivières s'est bien passée.  
Le bureau a voté le budget.

5) Coupe d'Europe des Montgolfières

Elle devrait avoir lieu le 29 juillet à la Génétouse et le 31 juillet à Jonzac en fonction de la situation sanitaire.

**XV. QUESTIONS DIVERSES**

1) Elections

Les élections des conseillers départementaux et régionaux auront lieu les 20 et 27 juin prochains.

2) Accident RD 134

Un accident a eu lieu au Fief des Brandes, au carrefour de la voie allant chez Drouet. Un poteau téléphonique a été endommagé. Grâce à l'intervention de l'élue responsable du secteur auprès d'Orange, le dépannage de la ligne téléphonique pour l'ensemble des usagers a été effectué.

La séance est levée par le Président à 23h30.